



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2025 DAC 431 Subventions (63.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5e, 6e, 7e 10e, 11e, 20e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en faveur des arts visuels et de la jeune création, je vous propose d'attribuer une subvention à quatre associations.

Chaque année au mois de novembre, **Photo-Saint-Germain-des-Prés** propose un parcours dans une sélection de musées, centres culturels, galeries et librairies de la rive gauche. En écho à ces expositions, un programme associé de rencontres, projections, signatures et visites d'ateliers rassemble artistes, responsables de collections publiques ou privées, maisons d'éditions, graphistes, libraires, critiques et commissaires. Autant de rendez-vous qui abordent les grandes tendances de la photographie contemporaine et questionnent ses dispositifs de valorisation et de diffusion. La 13e édition du festival Photo Saint-Germain se tiendra du 6 au 30 novembre 2025.

Afin de permettre à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés de réaliser sa programmation et l'ensemble de ses activités en 2025, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros.

L'association **Fetart** a pour objet la promotion et la valorisation du travail de jeunes photographes par l'organisation d'expositions itinérantes et de manifestations favorisant les échanges interculturels et artistiques.

Pour sa 11e édition qui se tiendra du 4 octobre au 10 novembre 2025, la Biennale des Rencontres Photographiques du 10e présentera des photographes amateur·rice·s ou professionnel·le·s dans différents lieux habitués à accueillir la photographie, comme des galeries, des centres d'animation et des bibliothèques, mais aussi des librairies, des boutiques, des cafés, restaurants et des espaces en plein air. Cette diversité de lieux permet de toucher un large public. L'exposition principale est prévue dans le hall de la mairie du 10e arrondissement. Ouverte à toutes et tous via un appel à candidatures public, les lauréat·e·s finalistes seront sélectionné·e·s par un jury composé de professionnel·le·s du monde de la photographie. Pendant un mois, la photographie contemporaine sera en fête dans tout le 10e arrondissement.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 euros afin de permettre à l'association Fetart d'organiser l'édition 2025 des Rencontres Photographiques du 10e arrondissement.

La quatrième édition de la **Biennale de l'Image Tangible** concentre son calendrier sur le mois de novembre 2025. Elle conserve son ancrage dans le 20e arrondissement suivant l'idée déjà plébiscitée par le public d'un parcours artistique dans l'est parisien mais aussi dans d'autres arrondissements de la capitale et les communes limitrophes. Sa programmation s'articule autour d'une exposition curatée par les organisateurs de la biennale, et d'une quinzaine d'expositions réunissant les artistes lauréat·e·s d'un appel à projet, sélectionné·e·s par un jury de professionnel·le·s du monde de l'art, de l'image et de la photographie, ainsi que d'un projet in situ dans l'espace public, d'un prix Instagram et d'une journée de conférences sur la photographie contemporaine.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15.000 euros afin de permettre à l'association Biennale de l'image tangible d'organiser l'édition 2025 de la biennale.

L'association **Roaratorio** œuvre dans le domaine de la création contemporaine en cinéma, vidéo et multimédia et organise notamment chaque année les Rencontres internationales Paris/Berlin. Conjuguant nouveau cinéma et art contemporain, ouvert aux nouveaux médias, ce double événement présente à Paris et à Berlin une programmation internationale réunissant des œuvres de 140 artistes, émergents ou confirmés, venant de 40 pays différents. Des débats et tables rondes permettent lors de chaque édition de mener une réflexion sur la création visuelle contemporaine. Les Rencontres internationales existent depuis plus de 20 ans et se déroulent tous les ans dans les deux capitales. Le volet parisien de la manifestation est prévu fin novembre 2025 dans plusieurs lieux partenaires.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13.000 euros afin de permettre à l'association Roaratorio d'organiser l'édition 2025 des Rencontres Internationales Paris/Berlin.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer l'avenant à convention avec l'association Fetart.

La Maire de Paris

2025 DAC 431 Subventions (63.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5e, 6e, 7e 10e, 11e, 20e)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle en date du 9 mai 2025 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 euros au titre de l'année 2025 pour l'association Fetart et approuvée par la délibération 2025 DAC 120 des 11, 12, 13 et 14 février 2025 ;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2025 par lequel madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Photo Saint-Germain-des-Prés, Fetart, Biennale de l'image tangible et Roaratorio et lui demande l'autorisation de signer l'avenant à convention avec l'association Fetart ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés, Galerie Le Minotaure, 2 rue des Beaux-Arts, 75006 Paris pour ses activités en 2025. 70241 ; 2025_05181 ; SIRET : 52910775700054

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à l'association Fetart, 121, rue de Charonne à Paris 11e, pour l'organisation de la biennale 2025 des Rencontres Photographiques du 10e arrondissement. 16951 ; 2025_07301 ; SIRET : 48534098800032

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Biennale de l'image tangible, 9 rue des deux gares, 75010 Paris pour l'organisation de l'édition 2025 de la biennale. 190431 ; 2025_05892 ; SIRET : 83829555800012

Article 5 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'association Roaratorio, 3, boulevard de Charonne 75011 Paris pour l'organisation des rencontres internationales Paris/Berlin 2025. 21119 ; 2025_08730 ; SIRET : 42313453500024

Article 6 : La dépense correspondante, d'un montant total de 63.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.